

SACREMENTS
POUR
LES MALADES

pastorale et célébrations

CHALET-TARDY

sommaire

Décret	4
Constitution apostolique	5
Avertissement	8
1. LES MALADES	
Notes doctrinales et pastorales	11
1. Dans un monde affronté à la maladie	11
2. Le chrétien, avec le Christ, face à la maladie.....	11
3. La communauté chrétienne et les malades	12
4. Sur les chemins des malades :	
une présence fraternelle et les sacrements	14
5. Pour une véritable adaptation du rituel à chaque malade ..	15
Chapitre I : La visite des malades	17
Chapitre II : La communion des malades	19
1. Rite ordinaire	21
2. Rite bref	29
Chapitre III : L'onction des malades	31
Présentation	
1. Le sacrement de l'onction	31
2. A qui doit-on le donner?.....	32
3. Le ministre de l'onction	34
4. Ce qui est nécessaire pour célébrer l'onction	35
5. La célébration du sacrement	
A) Dans un groupe restreint	36
B) Dans un grand rassemblement	37
C) En cas de péril de mort	39
Célébration	
1. La rencontre	40
2. Lecture de la Parole de Dieu	45
3. Liturgie du sacrement	45
4. Conclusion	57

Concordat cum originali, Paris, le 31 Mai 1977

† René BOUDON, Evêque de Mende,
Président de la Commission internationale
de traduction pour les pays francophones

© A.E.L.F., Paris 1977. Tous droits réservés pour tous pays

2. LES MOURANTS

Chapitre IV : Le Viatique	61
Ouverture de la célébration	64
Préparation pénitentielle	65
<i>Indulgence plénière à l'heure de la mort</i>	66
Lecture de la Parole de Dieu	66
Profession de foi baptismale.....	66
Prière pour le malade	68
Viatique	68
Conclusion	69
Chapitre V : Rituel pour donner les sacrements à un malade en danger prochain de mort	71
1. Rite continu de la pénitence, de l'onction et du viatique	72
2. L'onction des malades en péril prochain de mort et en cas d'urgence	80
3. L'onction sous condition	84
Chapitre VI : La confirmation en péril prochain de mort	85
Chapitre VII: La recommandation des mourants	89
La communauté chrétienne et l'assistance aux mourants	89
La recommandation des mourants	91

3. TEXTES BIBLIQUES

1. Pour le rituel des malades	102
Lectures de l'Ancien Testament	104
Lectures du Nouveau Testament.....	105
Psaumes.....	109
Évangiles	112
2. Pour la vie de foi	117
3. Pour la messe où l'on donne le viatique	120
4. Pour les mourants	127
Textes brefs pour la communion donnée aux malades	24

DÉCRET

Quand l'Église prend soin des malades, elle sert le Christ dans les membres souffrants du Corps mystique. Et à l'imitation du Seigneur Jésus qui « est passé en faisant le bien et en accordant à tous la guérison » (AA 10, 38), elle obéit à son commandement d'avoir soin des malades (cf. Mc 16, 18).

L'Église manifeste cette sollicitude de diverses manières : elle visite ceux dont la santé est atteinte, elle leur apporte soulagement par le Sacrement de l'Onction ; elle refait leurs forces par le sacrement de l'Eucharistie, soit au cours de leur maladie, soit quand ils sont en danger de mort ; enfin, elle prie pour eux et les confie à Dieu, surtout quand ils arrivent à leur dernière heure.

Quant au sacrement de l'Onction, le 2^e Concile du Vatican, pour rendre sa signification plus évidente et plus claire, a établi cette norme :

« Le nombre des onctions sera adapté aux circonstances, et les oraisons qui appartiennent au rite de l'Onction des malades seront révisées pour correspondre aux diverses situations des malades qui reçoivent le sacrement » (1). Il a aussi ordonné de composer un rituel continu selon lequel le malade recevrait l'Onction après la confession et avant le Viatique (2).

En conséquence, par la Constitution apostolique « Sacram Unctionem » du 30 novembre 1972, le Souverain Pontife Paul VI a fixé une nouvelle formule sacramentelle de l'Onction, et approuvé « le Rituel de l'Onction et de la pastorale des malades ». La S. Congrégation du Culte divin, qui l'a préparé et l'édite maintenant, en déclare l'édition typique ; il doit donc remplacer les titres respectifs du Rituel romain en vigueur jusqu'ici.

Nonobstant toutes dispositions contraires.

Fait au Siège de la S. Congrégation
pour le Culte divin

Le 7 décembre 1972.

Cardinal TABERA A. BUGNINI
Préfet Secrétaire

(1) Constitution sur la liturgie n° 75.

(2) idem n° 74.

CONSTITUTION APOSTOLIQUE SUR LE SACREMENT DE L'ONCTION DES MALADES

PAUL, ÉVÊQUE
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE

L'Onction des malades, selon la foi et l'enseignement de l'Église catholique, est un des sept sacrements du Nouveau Testament, institué par le Christ notre Seigneur, suggéré dans l'évangile de Marc (Mc 6, 13), recommandé aux fidèles et promulgué par Jacques, apôtre et frère du Seigneur. « *Si l'un de vous est malade, dit-il, qu'il appelle ceux qui exercent dans l'Église la fonction d'Anciens : ils prieront sur lui, après lui avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur. Cette prière inspirée par la foi sauvera le malade : le Seigneur le relèvera et, s'il a commis des péchés, il recevra le pardon* » (Jc 5, 14-15) (1).

Dans la tradition de l'Église, surtout dans la liturgie, en Orient comme en Occident, on possède depuis l'antiquité des témoignages sur l'Onction des malades. Il convient de rappeler particulièrement la lettre de notre prédécesseur Innocent I à Decentius, évêque de Gubbio (2), ainsi que la vénérable oraison sur la bénédiction de l'huile des infirmes : « Envoie du ciel ton Esprit Saint consolateur », insérée dans la Prière Eucharistique (3) et conservée jusqu'à maintenant dans le Pontifical romain (4).

Au cours des siècles cependant, la tradition liturgique a défini avec plus de précision, mais de différentes manières, les parties du corps du malade qui devaient recevoir l'onction d'huile, avec plusieurs formules pour accompagner les onctions d'une prière, comme on le trouve dans les rituels des différentes Églises. Dans l'Église romaine, l'usage prévalut au Moyen Âge de faire aux malades des onctions sur les organes des sens, avec la formule suivante, adaptée à chacun d'eux. « *Per istam sanctam Unctionem, et suam piissimam misericordiam, indulgeat tibi Dominus quidquid deliquisti* » (5).

La doctrine concernant l'Onction des malades se trouve aussi exposée dans les textes des Conciles œcuméniques de Florence, de Trente et de Vatican II.

Le Concile de Florence a indiqué les éléments essentiels de l'Onction des malades (6). Le Concile de Trente l'a déclarée d'institution divine et a développé l'enseignement de la lettre de saint Jacques sur cette onction, particulièrement la réalité et l'effet de ce sacrement : « La réalité est cette grâce du Saint-Esprit dont l'onction efface les péchés, s'il y en a encore à effacer, ainsi

que les séquelles du péché; elle soulage et fortifie l'âme du malade, en excitant en lui une grande confiance dans la miséricorde de Dieu. Ainsi le malade supporte plus aisément les peines et les fatigues de la maladie et résiste plus facilement aux tentations du démon « qui mord au talon » (Gen 3, 15); parfois il recouvre la santé corporelle, quand cela est utile au salut de l'âme » (7). Le saint Concile a affirmé en outre que, par ces paroles de l'Apôtre, il est assez clairement établi que « cette onction doit être faite aux malades, à ceux surtout dont l'état est si dangereux qu'ils semblent arrivés à la fin de leur vie, ce qui lui a fait aussi donner le nom de sacrement des mourants » (8). Il a déclaré enfin que le ministre propre de ce sacrement est le prêtre (9).

Le second Concile du Vatican a ajouté les précisions suivantes : « L'Extrême-Onction », qu'on peut appeler aussi et mieux « l'Onction des malades », n'est pas seulement le sacrement de ceux qui se trouvent à toute extrémité. Aussi le temps opportun pour la recevoir est-il certainement déjà venu lorsque le fidèle commence à être en danger de mort à cause de la maladie ou de la vieillesse » (10). Les paroles suivantes montrent que l'usage de ce sacrement concerne la sollicitude de l'Église entière : « Par l'Onction sacrée des malades et la prière des prêtres, c'est l'Église tout entière qui recommande les malades au Seigneur souffrant et glorifié, pour qu'il les soulage et les sauve (cf. Jc 5, 14-16); bien mieux, elle les exhorte à contribuer pour leur part au bien du peuple de Dieu, en s'associant librement à la passion et à la mort du Christ » (cf. Rm 8, 17; Col 1, 24; 2 Tm 2, 11-12; 1 P 4, 13) (11).

En révisant le rite de l'Onction des malades, il fallait tenir compte de tout ce qui précède afin de mieux adapter aux nécessités de notre époque ce qui est sujet à changement (12).

Nous avons jugé bon de modifier la formule sacramentelle pour qu'elle exprime mieux les effets du sacrement, en employant les paroles de saint Jacques.

Puisque l'huile d'olive, dont l'emploi était jusqu'à maintenant exigé pour la validité du sacrement, fait défaut ou est fort difficile à trouver en certaines régions, nous avons décrété, à la demande de nombreux évêques, que l'on pourra à l'avenir, selon les circonstances, utiliser également une autre huile. Celle-ci devra toutefois être extraite de plantes, comme l'est l'huile d'olive. En ce qui concerne le nombre des onctions et les membres qui doivent les recevoir, il a paru opportun d'apporter au rite quelques simplifications.

C'est pourquoi, étant donné que cette révision touche en certains points le rite sacramentel lui-même, par notre autorité apostolique nous établissons que, dans le rite latin, on observera désormais ce qui suit :

Le sacrement de l'Onction des malades est conféré aux personnes dangereusement malades, en leur faisant des onctions sur le front et sur les mains avec de l'huile dûment bénite — huile d'olive ou autre huile végétale selon l'opportunité —, en disant une seule fois : « Per istam sanctam unctionem et suam piissimam misericordiam adiuvet te Dominus gratia Spiritus Sancti, ut a peccatis liberatum te salvet atque propitius allevet. »

Toutefois, en cas de nécessité, il suffit de faire une seule onction sur le front ou, en raison des conditions particulières du malade, sur une autre partie du corps qui serait plus indiquée, en disant la formule en entier.

Ce sacrement peut être réitéré si le malade, qui a reçu l'onction et s'est rétabli, redevient malade ou si, durant la même maladie, le péril devient plus grave.

Après avoir établi et prescrit ce qui concerne le rite essentiel du sacrement de l'Onction des malades, nous approuvons également par notre autorité apostolique le « Rituel de l'Onction des malades et de leur service pastoral », révisé par la Congrégation pour le Culte divin. En même temps, s'il en est besoin, nous dérogeons aux prescriptions du Code de droit canonique et aux autres lois encore en vigueur, ou nous les abrogeons; restent sauves les autres prescriptions et lois qui ne sont pas abrogées ou modifiées par ce Rituel. L'édition latine du nouvel Rituel entrera en vigueur dès sa publication.

Les éditions en langues vivantes préparées par les Conférences épiscopales et approuvées par le Siège apostolique entreront en vigueur au jour fixé par chaque conférence. L'ancien Rituel pourra être utilisé jusqu'au 31 décembre 1973. A partir du 1^{er} janvier 1974, seul le nouveau Rituel devra être utilisé par tous.

Nous voulons que soit tenu pour ferme et efficace ce que nous avons établi et prescrit pour le rite latin, nonobstant, s'il le faut, les Constitutions et Ordonnances apostoliques données par nos Prédécesseurs et toutes les autres prescriptions mêmes dignes de mention spéciale.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 novembre 1972, dixième année de notre pontificat.

PAULUS PP. VI

(1) Conc. de Trente, Sess. XIV, *De extr. unct.* chap. 1 (cf. *Ibid.*, can 1) : CT, VII, 1, 355-356; Denz.-Schön., 1695, 1716.

(2) *Si Instituta Ecclesiastica*, chap. VIII : PL., 20, 559-561; Denz.-Schön., 216.

(3) *Liber Sacramentorum Romanae Ecclesiae Ordinis Anni Circuli*, Éd. L.C. Mohlberg (*Rerum Ecclesiasticarum Documenta, Fontes, IV*), Rome 1960, p. 61; Le Sacramentaire Grégorien, Éd. J. Deshusses (*Spicilegium Friburgense*, 16), Fribourg 1971, p. 172; cf. La Tradition Apostolique de saint Hippolyte, Éd. B. Botte (*Liturgiewissenschaftliche Quellen und Forschungen*, 39), Münster In W. 1963, p. 18-19; Le Grand Euchologe du Monastère Blanc, Éd. E. Lanne (*Patrologia Orientalis*, XXVIII, 2), Paris 1958, p. 392-395.

(4) Cf. Pontifical Romain : *Ordo benedicendi Oleum Catechumenorum et Infirmorum et conficiendi Chrisma*, Cité du Vatican 1971, p. 11-12.

(5) Cf. M. Andrieu, Le Pontifical romain au Moyen Age. Tome I : « Le Pontifical romain au XII^e siècle » (*Studi e Testi*, 86), Cité du Vatican 1938, p. 267-268; Tome II : « Le Pontifical de la Curie romaine au XIII^e siècle » (*Studi e Testi*, 87), Cité du Vatican 1940, p. 491-492.

(6) Decr. *Pro Armeniis*, G. Hofmann, Conc. de Florence, tome I-II, p. 130; Denz.-Schön., 1324 s.

(7) Conc. de Trente, sess. XIV, *De extr. unct.*, chap. II : CT, VII, 1, 356; Denz.-Schön., 1696.

(8) *Ibid.*, chap. III : CT, *ibid.*, Denz.-Schön., 1698.

(9) *Ibid.*, chap. III, can. 4 : CT, *ibid.*; Denz.-Schön., 1697, 1719.

(10) Conc. Vat. II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, n. 73 : AAS 56 (1964), 118-119.

(11) *Ibid.* Const. *Lumen gentium*, n. 11 : AAS 57 (1965), 15.

(12) Cf. Conc. Vat. II, Const. *Sacrosanctum Concilium*, n. 1, AAS 56 (1964), 97.

avertissement

Le présent rituel est l'adaptation pour les pays de langue française de l'ORDO UNCTIONIS INFIRMORUM EORUMQUE PASTORALIS CURAE, publié à Rome le 7 décembre 1972. L'adaptation a été faite conformément aux normes données dans le Rituel romain :

RR 38

Il revient aux Conférences épiscopales, en vertu de la Constitution sur la Liturgie (art. 63 b), de préparer dans les Rituels particuliers un titre correspondant à celui de ce Rituel romain, et adapté aux besoins des différentes régions, pour être utilisé dans les régions intéressées, après révision des actes par le Siège Apostolique.

Dans ce domaine, il appartient aux Conférences épiscopales :

- a) de déterminer les adaptations dont parle la Constitution sur la Liturgie (art. 39);
- b) d'examiner soigneusement et avec prudence ce que l'on peut admettre des traditions et du génie de chaque peuple, ainsi que les autres adaptations qu'on estimerait utiles ou nécessaires de proposer au Siège Apostolique, pour les introduire avec son consentement;
- c) de retenir, s'il en existe, certains éléments propres des rituels particuliers pour les malades, pourvu qu'ils puissent s'harmoniser avec la Constitution sur la Liturgie et les nécessités actuelles, ou alors les adapter;
- d) de préparer une traduction des textes qui soit vraiment conforme au caractère des différentes langues et à la diversité des cultures, en y ajoutant, chaque fois que ce sera nécessaire, des mélodies adaptées;
- e) d'adapter et de compléter, le cas échéant, les préliminaires du rituel romain, pour obtenir une participation des fidèles consciente et active;
- f) de répartir le contenu, dans les éditions des livres liturgiques que doivent préparer les Conférences épiscopales, de la manière qui semblera la plus adaptée à l'usage pastoral.

RR 39

Quand le rituel romain propose plusieurs formules au choix, les rituels particuliers peuvent ajouter encore d'autres formules du même genre.

Ce rituel a été approuvé par les évêques de la Commission Internationale Francophone, le 13 mars 1976, et confirmé par la Congrégation pour les Sacraments et le Culte Divin, le 10 novembre 1976 (Prot. n° CD 990/76).

1. LES MALADES

notes doctrinales et pastorales

1. DANS UN MONDE AFFRONTÉ A LA MALADIE

- 1
RR 1 L'existence de la souffrance est une des grandes questions posées à la conscience des hommes ; elle est parfois perçue comme un scandale. Cette souffrance revêt des formes diverses, la maladie n'est que l'une de ces formes. Mais surtout si elle est grave, elle prend un relief particulier : elle rappelle que la condition mortelle est une dimension de la vie humaine.
- 2
RR 3 Mais le malade ne doit pas être considéré comme un être à part. Car il est dans le plan de Dieu que l'homme lutte de toutes ses forces contre la maladie, qu'il poursuive ce bien qu'est la santé afin de pouvoir accomplir intégralement sa tâche dans la société et dans l'Église¹.
- 3
RR 4
RR 32 La lutte contre la maladie n'appartient pas aux seuls malades. Ceux qui sont au service des malades doivent étudier ce qui peut être fait, expérimenté et tenté pour soulager leurs corps et leurs esprits. Les initiatives de la science et de la technique au service de la vie (cf. G.S. 18), les efforts et la compétence déployés au bénéfice des malades, l'Église les considère comme une certaine participation au ministère du Christ soulageant les malades (L.G. 28) que ces efforts soient, ou non, le fait de chrétiens.

2. LE CHRÉTIEN, AVEC LE CHRIST, FACE A LA MALADIE

- 4
RR 1, 2, 3 Atteint par la maladie, le chrétien partage la condition humaine. Avec la lumière de la foi, il se sait encore aimé par le Christ : celui-ci, durant sa vie mortelle, a si souvent visité et guéri les malades ; il a refusé qu'on les tienne à l'écart ; il est lui-même passé par l'épreuve de la souffrance, annonçant aux hommes jusque sur la croix le vrai visage de Dieu, un Dieu qui n'est pas lointain mais qui est devenu en tout solidaire de l'homme sauf du péché. « Puisqu'il a souffert lui-même, il est en mesure de venir en aide à ceux qui sont éprouvés » (He 2, 18). Ainsi membre du corps du Christ, le chrétien qui lutte contre la souffrance et la maladie peut vivre mystérieusement une proximité spéciale avec le Christ.

1. De son côté, la Charte de l'Organisation Mondiale de la Santé déclare : « La possession du meilleur état de la santé qu'il puisse atteindre est un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions, sa condition sociale » (Préambule).

Dans sa foi au Dieu de Jésus Christ, le chrétien puise une lumière pour sa vie affrontée à la souffrance; il trouve aussi plus de courage pour la supporter et pour lui faire face en communion avec le Christ. Mais cette foi est souvent affrontée à de nombreuses questions; elle a besoin d'être éclairée et fortifiée.

- RR 2 Si la foi révèle un certain lien entre la souffrance et la condition pécheresse de l'humanité, on ne peut — sauf exception — considérer la maladie comme une punition infligée à chacun pour ses propres péchés (cf. Jn 9, 3). La foi du chrétien malade le conduira à assumer sa situation en luttant pour sauvegarder sa santé et remplir ses responsabilités. Mais il portera aussi un témoignage lié à son état :
- 5
- RR 3 — en continuant à aimer, au cœur de l'épreuve, il se maintiendra sur les traces de Jésus Christ et participera avec lui au salut du monde (cf. Col 1, 24),
- RR 3 — en poursuivant ses tâches et ses activités sans démission, il manifestera que toute espérance doit être tendue vers le jour où la création toute entière, enfin libérée, connaîtra aussi la gloire des enfants de Dieu (cf. Rm 8, 19-21),
- RR 2 — en vivant l'espérance, il manifestera d'une façon plus significative que « nos épreuves du moment sont légères par rapport au poids extraordinaire de gloire éternelle qu'elles nous préparent » (2 Cor 4, 17).
- 6 Tout chrétien est appelé à vivre son existence quotidienne en intime union avec Jésus Christ. C'est encore vrai du chrétien malade : affectée sans doute par la maladie, sa vie ne se réduit pas à être malade. Comme tout fidèle, il cherchera donc à imiter Jésus Christ dans ses diverses activités; il saura par exemple maintenir et développer, si possible, sa vie de relation et d'échange (cf. n° 20).
- RR 2

Dans les moments les plus pénibles où il est affronté à ces rudes réalités que sont la maladie, la souffrance et la mort, il saura s'unir à Jésus Christ dans sa passion. Pour le Christ, les souffrances n'étaient pas une fin en soi. Il en fit le chemin qui mène à la vie, grâce à son amour pour nous et pour son Père (cf. Eph 5, 2; Jn 13, 1). Ainsi peuvent-elles devenir aussi pour le chrétien malade une voie vers la Vie, en union avec Jésus Christ qui, aujourd'hui encore, souffre et lutte lorsqu'un d'entre nous, membre de son corps, est durement touché par la souffrance.

3. LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE ET LES MALADES

- 7 L'attitude du Christ à l'égard des malades est pour les chrétiens comme un appel : le Christ convie ceux qui leur apportent soulagement physique et réconfort spirituel à être attentifs à la personne toute entière¹.
- RR 4
- 8 Dans le corps du Christ qu'est l'Église, « si un membre souffre, tous les membres partagent ses souffrances » (1 Co 12, 26; L.G. n. 7; cf. A.L. n. 8). Aussi tous les baptisés ont-ils à cœur de participer à ce service de charité mutuelle au sein du corps du Christ. Ce service peut prendre diverses formes :
- RR 32, 33

1. Pour sa part, l'Organisation Mondiale de la Santé déclare : « La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais un état de complet bien-être physique, mental et social. »

lutte contre la maladie, présence fraternelle et affection portée aux malades, témoignage et prière de la foi,...

9 Par ailleurs, lorsqu'elle célèbre le sacrement des malades, la communauté chrétienne est appelée à reconnaître le vrai visage de Dieu qui s'est révélé à l'homme en devenant solidaire de lui jusque dans la souffrance. En même temps elle est invitée aussi à réaliser dans ses comportements ce qu'elle annonce dans les sacrements qu'elle célèbre : attention aux malades, accueil par la communauté, partage de la souffrance et de l'espérance ouverte en Jésus Christ, etc. ¹.

10 « Pour accomplir la loi du Christ », les chrétiens ont aussi à « porter les fardeaux les uns des autres » (Ga 6, 2). A ce titre en particulier, ils se veulent solidaires des efforts entrepris par la société pour alléger le fardeau de la maladie et favoriser la santé. Aussi les communautés chrétiennes ont-elles le souci de s'interroger sur leurs propres comportements. Comment les chrétiens agissent-ils individuellement et collectivement à l'égard des malades? Quelles sont leurs attitudes au regard de la prévention, de la sécurité, des services sanitaires et sociaux? Quelle est leur part d'engagement civique ou caritatif en faveur du bien-être et de la santé?

11 Auprès des malades, la famille, l'entourage et le personnel soignant, selon les cas, ont un rôle privilégié. Il peut s'exercer de multiples façons selon leurs possibilités et les situations. Trois formes d'aide fraternelle sont particulièrement importantes :

- vivre avec le malade, reconnaître les implications personnelles et familiales de sa maladie. Cette attitude d'attention bienveillante visera à comprendre, aimer, redonner confiance, soutenir l'espérance,
- susciter des liens entre le malade et ceux qui peuvent favoriser son épanouissement (prêtres sans doute, mais aussi personnes et mouvements), qui peuvent soutenir son courage et l'aider à conserver ou acquérir une part active et appropriée dans la vie de la société et de l'Église,
- soutenir la foi du malade, en acceptant de dialoguer librement sur les réalités de sa vie, en partageant éventuellement avec lui la Parole de Dieu, en lui facilitant la prière et l'accès aux sacrements; par exemple en favorisant ses déplacements vers l'église ou en lui assurant à domicile le partage de la Parole et de l'Eucharistie dominicale...

On n'oubliera pas le réconfort que le sacrement de l'Onction peut apporter à un chrétien soucieux d'assumer dans la foi une vie gravement contrariée par la maladie ou l'infirmité.

12 Les prêtres d'autre part se souviendront que leur charge leur fait un devoir de visiter les malades et de leur apporter soutien. Mais pour assurer la continuité de cette action, ils auront soin de susciter dans la communauté chrétienne l'attention et l'initiative désirables.

De même, dans le respect de la discrétion, un lien entre aumôniers d'hôpitaux et prêtres de paroisses facilitera une plus grande compréhension des situations et une meilleure adaptation de l'action pastorale.

13 Il est encore de la responsabilité des ministres et des chrétiens d'aider les malades dans leur démarche de foi : par exemple, ils inviteront les croyants à faire appel à leur foi chrétienne, ou ils sauront éveiller les autres à la foi en fonction de leur situation concrète.

1. Cf. Mgr Coffy. Rapport Évangélisation et Sacrement. Lourdes 1971, pp. 57, 89.

C'est en effet au cœur d'un cheminement des personnes et dans une démarche de foi que les sacrements prennent toute leur signification et sont à proposer. Ils appellent normalement une catéchèse adaptée et progressive, ainsi qu'une préparation des personnes. Dans la préparation comme dans la célébration, on aura le souci de manifester le caractère communautaire des sacrements (cf. n° 54). Dans cette perspective, on fera découvrir l'importance des sacrements de la foi, mais on évitera aussi de majorer, par zèle intempestif, l'obligation de recevoir un sacrement.

Dans tout ce dialogue pastoral, le ministre et les chrétiens auront le respect du malade, de son histoire et de la liberté religieuse¹. Ceci est particulièrement important en raison de l'état de dépendance de celui qui est malade.

4. SUR LES CHEMINS DES MALADES : UNE PRÉSENCE FRATERNELLE ET LES SACREMENTS

14

Le malade, atteint par l'épreuve de la maladie et luttant contre elle, est aidé de multiples manières par son entourage, le personnel soignant, et la communauté chrétienne. (n. 7-13).

Parmi ces gestes d'aide et de soutien, des signes particuliers lui sont proposés, qui attestent d'une manière spéciale l'amour de Dieu pour lui et agissant en lui : les sacrements.

1. La visite des malades (n. 19-26) pages 17, 18.

La rencontre gratuite, de personne à personne, est pour les malades, un lieu de dialogue et d'amitié, un moyen d'insertion sociale, voire un temps de réflexion sur leur vie et de rencontre avec Dieu.

2. La communion des malades (n. 27-51) pages 19 à 30.

Le malade est empêché de participer à l'assemblée eucharistique. Celle-ci, en la personne du prêtre ou de laïcs, vient jusqu'à lui pour lui apporter le réconfort de la Parole proclamée dans l'Assemblée et du Pain qui fait vivre.

3. L'Onction des malades (n. 52-143) pages 31 à 57.

A ceux qui sont atteints sérieusement par l'âge ou la maladie (cf. n. 57), un nouveau signe d'espérance est proposé : l'imposition des mains et l'Onction des malades, qu'accompagne la prière de la foi, exprimée par toute l'assemblée. Quand il est accueilli dans la foi de l'Église, ce signe est puissance de réconfort, soutien dans l'épreuve et ferment pour triompher de la maladie si Dieu le veut.

4. Le Viatique (n. 144-171) pages 61 à 70.

Quand l'heure vient pour le chrétien de passer de ce monde au Père, les chrétiens entourent leur frère et prient avec lui. Pour ce passage, ils lui offrent le Pain de la Vie, Celui qui « a vaincu la mort et fait briller la vie ».

1. « Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres » (Vatican II, L.R. 2).

5. Les sacrements à un malade en danger de mort (n. 172-204)
pages 72 à 83.

Si le temps précipite une situation, les gestes sacramentels qui accompagnent normalement un cheminement (Pénitence, Onction des malades, et finalement Viatique) restent offerts par l'Église fraternelle. Ils attestent la richesse multiforme de l'amour de Dieu et de la Pâque du Christ.

6. La Confirmation en danger de mort (n. 205-207) pages 86-87.

A ceux qui n'ont pu recevoir la Confirmation, l'Église a le souci d'assurer la plénitude des richesses spirituelles de l'initiation chrétienne.

7. La recommandation des mourants (n. 208-223) pages 89 à 99.

A celui qui arrive aux dernières heures de sa vie terrestre, un dernier témoignage d'amour est donné : celui d'une présence fraternelle, celui d'une prière confiante en la miséricorde de Dieu.

5. POUR UNE VÉRITABLE ADAPTATION DU RITUEL A CHAQUE MALADE

15
RR 37, 40 Le ministre tiendra compte des besoins et des circonstances, mais aussi des désirs des malades et des autres fidèles.

Il sera avant tout attentif à l'état de fatigue de chaque malade et à l'évolution de son état physique dans la même journée, ou au cours de la célébration. Cette attention l'amènera parfois à abréger celle-ci.

RR 40 En l'absence d'une assemblée de fidèles, il ravivra le souvenir en lui et chez le malade qu'à eux deux ils sont déjà l'Église. Mais, avant ou après la célébration, il cherchera à faire manifester l'affection et le soutien de la communauté pour ce malade, soit par lui-même, soit par tel membre de la communauté locale, si le malade en est d'accord.

16 En fonction des personnes et des situations, le ministre n'hésitera pas à user des possibilités d'adaptation prévues par le rituel.

Pour mieux exercer sa responsabilité pastorale au bénéfice spirituel des malades, il prendra le temps de découvrir les richesses du rituel. En particulier, il saura :

— connaître le schéma essentiel de chaque sacrement, et sa signification (rôle des rites d'entrée, de la Parole, sens des gestes et prières importantes),

— repérer ce qui peut être objet de choix ou d'adaptation. Connaître ces possibilités permettra de choisir en temps opportun la meilleure formulation de la prière pour tel malade et son entourage, et de mieux accorder la célébration à la situation et aux capacités de participation des fidèles présents.

17
RR 37 Dans la majeure partie des cas, les sacrements sont donnés hors du cas d'urgence. Il est possible et souhaitable dès lors de préparer la célébration, en tenant compte des personnes et des circonstances (n. 15).

Dans cette perspective, tout en conservant la structure générale du rite, le ministre saura :

— se laisser guider par l'intérêt spirituel et les possibilités des participants,

- préparer la célébration, dans la mesure du possible, avec les malades et leur entourage,
 - choisir les textes bibliques, les oraisons et prières, les gestes à mettre en relief, etc.,
- RR 41 — adapter éventuellement la structure aux circonstances de lieu et de personnes. Par exemple la préparation pénitentielle dans l'Onction des malades pourra trouver place soit au début du rite, soit après la lecture de la Sainte Écriture. A la place de l'action de grâce sur l'huile, on pourra faire une monition, si ce style d'intervention paraît le plus adapté : ceci vaut particulièrement quand le malade se trouve dans un hôpital et que les autres malades présents dans la même chambre ne participent d'aucune façon à la célébration.
- 18 La célébration de chacun des sacrements sera à la fois simple et vraie, priante et imprégnée d'espérance et de foi : il s'agit toujours d'une rencontre avec le Seigneur au sein de l'Église.
- La célébration du sacrement de l'Onction des malades ou de l'Eucharistie au sein de l'assemblée revêt une grande importance : elle facilite une solidarité entre malades et bien portants ; elle est vécue dans une atmosphère festive, fraternelle, surtout là où elle est préparée en commun ; elle nourrit la foi, l'espérance des participants et fortifie leurs engagements ; elle révèle les sacrements comme des signes de l'Alliance entre Dieu et son peuple.

CHAPITRE I

la visite des malades

19
RR 42 Tous les chrétiens ont à partager l'attention et l'amour du Christ et de l'Église pour les malades (n. 7-13). Ils sont donc invités à prendre soin, chacun selon ses possibilités, de ceux que la maladie a frappés, à leur rendre visite, à les réconforter dans le Seigneur, à leur apporter une aide fraternelle pour tout ce dont ils ont besoin.

RR 43 Cette responsabilité incombe en premier lieu au prêtre, et à ceux qui soignent les malades. Dans leurs relations avec ceux que la maladie atteint, ils chercheront à tenir compte de ce qui est dit plus haut du malade et de son cheminement, ils se souviendront aussi des diverses manières de lui témoigner amitié et service (cf. n. 4-13).

20 En particulier, celui qui est malade ne sera pas pour eux d'abord un malade, mais une personne : une personne, affectée sans doute par la maladie, mais appelée, elle aussi, à maintenir et développer une vie de relation et d'échanges ; une personne invitée comme chaque être responsable à assumer sa vie et à faire face aux difficultés ; une personne conviée comme tout chrétien à faire de sa vie une réponse personnelle aux appels de Jésus Christ (cf. n° 6).

N'envisager dans le malade que sa maladie et sa souffrance, c'est n'atteindre qu'une part de lui-même ; c'est l'enfermer dans sa maladie, et construire sa vie chrétienne seulement sur cette part ambiguë de son être.

Dans ces perspectives, les rencontres des chrétiens avec leurs frères malades seront un lieu de dialogue et d'amitié, voire de partage. Elles favoriseront l'ouverture des malades aux autres ; elles les aideront à poursuivre leur vocation personnelle de chrétien dans leur situation nouvelle (cf. n° 11).

21
RR 43 Le prêtre et les chrétiens peuvent ainsi aider les personnes malades tout au long de leur itinéraire spirituel. Chez les malades comme chez tout chrétien cet itinéraire passe souvent par diverses phases, entre autres celles-ci :

a) une découverte du sens de la vie

Un des services à rendre est alors de faire entendre une parole de foi sur la vie des personnes qui sont malades.

Pour cela le prêtre ou le laïc saura cheminer avec chacun, et l'aider à partir de son histoire, à faire une lecture de sa propre vie, à donner un sens positif à sa situation nouvelle et à s'ouvrir aux réalités de la foi.

Il ne s'agit pas de dire de bonnes paroles, mais d'abord de saisir comment chaque malade vit sa situation personnelle selon son âge, sa maladie, son histoire, son niveau de foi, etc. Notre vie est le lieu où s'accomplit l'action de Dieu, le lieu où se révèle la vraie vie.

b) une rencontre de Jésus Christ dans l'épreuve

22 Les malades aussi ont souvent besoin d'être encouragés par d'autres. C'est
RR 43 ainsi qu'ils arrivent progressivement dans la foi à vivre leur situation en communion avec le Christ, qui donne sens et valeur à toute vie chrétienne. Cette démarche des malades suppose souvent du temps; une vie que vient bouleverser la maladie ne conduit pas de soi vers Jésus Christ.

Pour aider les malades, on saura éviter les discours pieux qui souvent ne sont plus reçus. Mais on cherchera pour chaque malade les voies d'accès qui peuvent le conduire à cette rencontre avec le Christ et à la communion à son amour jusque dans la souffrance.

A l'imitation de saint Paul on invitera les malades, comme tout chrétien, à faire offrande à Dieu non de leurs seules souffrances, mais de toute leur personne et de toute leur vie (Rm 12,1). L'offrande de soi est le geste d'un croyant qui prend sa vie en charge pour en faire, par amour, une réalité positive en Jésus Christ.

c) une démarche de prière

23 Certains malades rencontrent des difficultés à prier. Cela peut être dû par
exemple à la faiblesse physique ou psychique causée par la maladie et les calmants; ou encore à une fausse image de Dieu ou de la prière.

Faciliter aux malades cette démarche de la prière, propre à tout chrétien, est aussi un service fraternel. La prière exprime une relation de foi, d'espérance et d'amour avec Dieu; en elle le malade peut puiser la force d'âme nécessaire pour affronter les difficultés de son état.

24 Il convient que les malades soient amenés à prier, soit seuls, soit en groupe
RR 44 avec leur famille, leur entourage ou ceux qui les soignent. Cette prière pourra trouver sa source dans la Sainte Écriture; elle pourra être une méditation sur la personne du Christ et son attitude devant la souffrance. Elle pourra prendre appui sur la prière des psaumes et d'autres textes du même genre.

25 Les prêtres auront à cœur de venir parfois prier avec les malades. Lors de
RR 45 leur rencontre avec un malade, ils pourront proposer, sous forme de brève célébration de la Parole, une prière commune dont les éléments seront choisis dans un dialogue fraternel. A la lecture de la Parole de Dieu, on ajoutera volontiers une prière, en rapport avec la vie du malade ou inspirée de l'Écriture, tirée des psaumes ou de litanies ou d'autres oraisons, ou d'un livre de prière connu du malade. A la fin, le prêtre pourra bénir le malade en lui imposant éventuellement les mains.

d) une rencontre avec le Christ à travers les sacrements

26 Dans cet itinéraire spirituel du malade, la rencontre avec le Christ à travers
RR 43 les sacrements de l'Église prend alors tout son sens.

Les chrétiens, prêtres et laïcs, veilleront aussi à préparer progressivement les malades à participer, chacun selon son rythme propre, aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et surtout à recevoir en temps opportun l'Onction des malades et le Viatique. Leur action pastorale s'inspirera des orientations données au n° 13 pour la pastorale sacramentelle des malades.

CHAPITRE II

la communion des malades

- 27 Porter la communion à un malade est un geste de foi et une démarche fraternelle de la communauté eucharistique envers ses membres absents : un membre de l'assemblée eucharistique (prêtre ou laïc désigné à cet effet) apporte à celui qui ne peut y participer le réconfort de la Parole et le pain ou le vin eucharistique partagé dans l'assemblée. De cette manière, le malade reste uni à cette assemblée et il est soutenu par ce geste de fraternité chrétienne. Pour mettre en relief la relation de la communion aux malades avec l'assemblée qui célèbre l'Eucharistie, on peut :
- les nommer à la prière universelle,
 - inviter ceux qui porteront la communion à venir près de l'autel,
 - proposer aux fidèles (qui vont communier) de leur rendre visite prochainement.
- 28 « Toute communion est communion au Christ s'offrant pour nous au Père en sacrifice » (*Eucharisticum Mysterium*, 3 b). Toute communion est communion au Christ offert par l'assemblée dans l'action de grâce. Elle est invitation à accueillir le Christ, à s'unir à lui dans sa lutte contre le mal, dans son amour pour le Père comme dans sa prière et sa mission pour le monde.
- 29 Aussi est-il souhaitable que les personnes âgées et les malades, même non gravement atteints, puissent recevoir l'Eucharistie. Les pasteurs veilleront à ce qu'on leur offre cette possibilité fréquemment, et même tous les jours, surtout au temps pascal. On peut porter la communion à l'heure qui convient au malade. Dans les limites du droit, ceux qui entourent les malades peuvent communier en même temps que lui.
- RR 46
- 30 Si un malade ne peut communier sous l'espèce du pain, on peut lui donner l'Eucharistie sous la seule espèce du vin. On observera ce qui est indiqué ci-dessous au n° 150.
- RR 46
- 31 Si la communion est donnée en dehors de l'église, on portera l'Eucharistie dans une custode ou par un autre moyen approprié; pour ce qui concerne le vêtement du ministre et son comportement, on s'en tiendra aux usages du lieu.
- RR 47
- 32 En préparant la chambre du malade, on veillera à disposer une table recouverte d'une nappe, à l'endroit le plus favorable pour la participation du malade et de son entourage. On aura soin surtout de donner à la célébration un aspect de fête, de beauté, et de joie (nappe, lumière, fleurs, ...) Dans la mesure où c'est la coutume, on placera sur la table des cierges et de l'eau bénite.
- RR 48

- 33 Parfois la communion pourra être donnée au cours d'une messe. Avec la permission de l'Ordinaire du lieu ou, pour les maisons de religieux exempts, de l'Ordinaire religieux, la messe peut être célébrée au domicile des malades, pour des membres de la famille groupés autour du malade ou des personnes âgées qui ne peuvent sortir de chez elles et ne peuvent jamais participer à la célébration de l'Eucharistie. Peuvent s'y unir également leurs proches et ceux qui les soignent. (AAS. 1969, p. 806.)
- RR 95 En outre, au jugement de l'Ordinaire du lieu, la messe peut être célébrée auprès du malade, si celui-ci ne peut communier que sous la seule espèce du vin (*Eucharisticum Mysterium*, 4) ou si la communion est donnée en forme de Viatique. La communion sous les deux espèces peut en ce cas être donnée à tous les assistants.